



Agenda 21 Départemental

2011 - 2014

Bilan et Perspectives

« Notre ambition :

***Bâtir ensemble une culture commune
du Développement Durable »***





Préambule

Le Développement Durable est une priorité engagée par le Conseil Général depuis 1995, date de la signature de la Charte Départementale de l'Environnement, puis ensuite avec la précieuse implication du Conseil Général des Jeunes.

Ce choix politique et les nombreuses initiatives prises, ont été récompensés en 2008, avec l'attribution d'une Marianne d'Or.

En 2009, le Conseil Général a confirmé sa volonté d'inscrire le Développement Durable au cœur de son action, en engageant la démarche « Agenda 21 », et en adoptant un premier plan d'actions pour la période 2010 – 2014 lors de sa séance de Décembre 2010.

A travers ce Plan d'actions qui a été bâti dans le cadre d'une large concertation tant en interne qu'en externe de la Collectivité, le Conseil Général s'est fixé comme objectif de favoriser l'attractivité responsable de son territoire, en :

- **plaçant les Cantaliens au cœur du projet** en privilégiant notamment les services aux usagers,
- **tenant compte des enjeux** environnementaux, sociaux, et de gouvernance,
- **favorisant la dimension à la fois concrète et pédagogique** du plan d'actions Agenda 21 afin d'éviter « le phénomène catalogue »,
- **tenant compte des réalités** techniques, administratives et budgétaires de la Collectivité afin de ne pas faire supporter aux générations futures des décisions ou projets inadaptés.

Au terme de ces 27 mois après le lancement de la démarche Agenda 21 Départemental et 12 mois après son adoption, un premier bilan est proposé ainsi qu'un rappel des engagements, afin que tous les acteurs internes (Elus, Comité de pilotage et Equipe Agenda 21), puis externes (issus des milieux institutionnels, économiques, sociaux, associatifs...) soient informés de son avancée, dans le respect des objectifs majeurs définis, issus de cette large concertation.



LE SOMMAIRE

I : Le respect des trois piliers du Développement Durable.....	Page 4
II : Vers une culture commune du Développement Durable.....	Page 5
III : Communiquer et former pour sensibiliser.....	Page 7
IV : Le Plan d'Action Départemental 2012 – 2014, ou l'affirmation d'une volonté politique forte	Page 9
V : La Solidarité.....	Page 12
VI : La Mobilité.....	Page 14
VII : Economie : le pari du Développement Durable... ..	Page 16
VIII: Les Télécentres et le Télétravail.....	Page 17
IX : La Jeunesse.....	Page 19
X : La Culture et le Sport.....	Page 20
XI : La Gestion des déchets.....	Page 21
XII : L'Eau et la Préservation de l'environnement.....	Page 23
XIII : La Gouvernance et le Progrès social.....	Page 25
XIV : Une gestion durable parce que responsable.....	Page 28
XV: Récapitulatif et Calendrier des actions engagées et programmées.....	Page 29
Conclusion.....	Page 38



Le Comité de Pilotage présidé par Vincent DESCOEUR, et dans lequel siègent l'ensemble des Directeurs de la Collectivité Départementale

I - Le respect des piliers du Développement Durable

Le contexte

Lors du lancement de la consultation interne et externe qui a été la première étape de la démarche Agenda 21, la quasi-totalité des personnes ont dans un premier temps fait part **de l'intérêt très relatif qu'elles portaient au concept de Développement Durable**.

Elles étaient en effet très nombreuses à considérer qu'elles vivaient dans un département à la qualité environnementale exceptionnelle, sans avoir toujours conscience de la forte nécessité à le préserver d'une part, et la connaissance des autres piliers du Développement Durable (Attractivité, Solidarité, Gouvernance, Progrès social).

Il est donc très rapidement apparu indispensable de mettre en place une information et une démarche qui mettent en évidence que les enjeux du Développement Durable répondent plus largement encore à leurs préoccupations personnelles et professionnelles.

Les actions réalisées :

- Dès le lancement de la démarche Agenda 21 en Septembre 2009, **une large consultation interne a donc été mise en place** autour d'une question simple : « quelles sont vos priorités dans votre cadre professionnel et en tant que citoyens du Cantal ? ».

Cette démarche a permis :

- **aux agents** de la Collectivité, par ailleurs citoyens du Cantal, de s'exprimer sur leurs priorités,
- **au Conseil Général** de montrer en quoi les priorités exprimées étaient parties intégrantes des enjeux du Développement Durable,
- **de confirmer les dimensions très pragmatiques** et concrètes du Développement Durable,
- **d'encourager la mobilisation de tous** pour bâtir le Plan d'Actions Agenda 21, avec **les créations de l'équipe Agenda 21** (35 agents volontaires issus de tous les métiers et territoires Cantaliens) et **du Comité de Pilotage** (présidé par Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général du Cantal et dans lequel siègent les 11 directeurs de la Collectivité).



Le visuel Agenda 21 Départemental
pour inscrire le Développement Durable dans nos quotidiens

II - Vers une Culture commune du Développement Durable

Le contexte

Si l'Agenda 21 Départemental est un outil de programmation, de suivi, d'évaluation et de management important, le Conseil Général du Cantal a pour ambition de bâtir, puis de développer une Culture commune du Développement Durable.

Dans ce contexte, il était important que les objectifs soient partagés, et que le Plan d'Action Agenda 21 réponde de manière concrète aux attentes exprimées par les agents et les acteurs externes lors des consultations initiales.

Ce partage des objectifs, du Plan d'actions et de la méthode de réalisation qui ont fait l'objet de 5 réunions du Comité de Pilotage et de 5 réunions de l'équipe Agenda 21 entre Septembre 2009 et Décembre 2011, est essentiel.

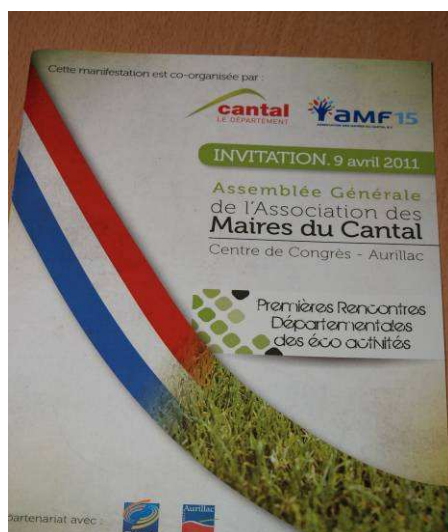
Les actions réalisées

Comment montrer en quoi une action s'inscrit dans les objectifs de Développement Durable ? Trois premières initiatives ont été mises en place :

- **la création d'un visuel Agenda 21** qui permet de « labelliser » chaque initiative de la Collectivité correspondant aux piliers du Développement Durable, et d'inscrire ainsi de manière pragmatique le Développement Durable dans le quotidien de chacun,
- **la création d'un espace « Agenda 21 »** dans l'intranet qui permet d'informer sur les projets et les actions de la Collectivité dans ce domaine,
- **l'instauration dans le journal d'information interne, le Canta'lien**, d'une rubrique régulière sur « l'actualité durable » du Conseil Général.

De plus, un **plan de formation sur différents sujets liés au Développement Durable** (voir par ailleurs) a été mis en place avec le souci d'insister sur les atouts concrets que « l'agent – citoyen » a dans son quotidien, à s'engager dans une démarche durable (éco conduite, éco geste...).





Les 1ères rencontres départementales Eco activités
Le Développement Durable :
un enjeu « gagnant-gagnant » pour les élus et les acteurs économiques

Une quatrième initiative a été mise en place, tournée vers les élus et les acteurs économiques, avec :

- **les 1ères Rencontres Eco activités**

Cette manifestation dont la première édition a eu lieu en 2011, a rassemblé 200 élus et acteurs économiques du Cantal, en présence de Mme PAPPALARDO, Commissaire Générale au Développement Durable. Son objectif : **sensibiliser les collectivités aux démarches Agenda 21**, et leur montrer les nombreux intérêts, notamment économiques, à intégrer les critères environnementaux et sociaux dans leurs projets de territoire.

Par ces actions, l'objectif du Conseil Général est de faciliter une Culture commune du Développement Durable, afin que, dans le Cantal, les acteurs publics et privés tendent vers des réflexes et des stratégies « durables » dans leurs missions.



← L'équipe Agenda 21 : des agents issus de tous les métiers et des territoires Cantaliens

L'éco-conduite : une formation pragmatique pour un geste en faveur de la planète et du pouvoir d'achat →



III - Communiquer et former pour sensibiliser

Le contexte

Un des principaux constats faits des nombreuses rencontres internes et externes, dans le cadre du lancement de la démarche Agenda 21 Départemental, est donc un manque certain de connaissance précise du **Développement Durable**.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette approche souvent « approximative » ou « sélective » a pour principale conséquence que le Développement Durable soit considéré par beaucoup, comme **un concept flou, éloigné des réalités quotidiennes, et par conséquent, inutile**.

Pour d'autres, qu'ils soient particuliers ou professionnels, le Développement Durable est aussi souvent perçu comme **un frein, une contrainte**.

Les actions réalisées

Afin de pallier à ce sentiment largement répandu, le Plan d'Actions Agenda 21 du Cantal a placé **la communication et la formation au cœur de sa démarche**. Elles sont en effet deux facteurs incontournables pour sensibiliser et mobiliser les acteurs aux enjeux du Développement Durable.

Des formations adaptées

Entre 2009 et 2011, un plan de formation a donc été mis en place, par le pôle formation, et a concerné :

- les membres du Comité de Pilotage
- l'équipe Agenda 21
- les agents volontaires de la Collectivité
- et aussi, pour une d'entre elles, les autres collectivités départementales de la Région Auvergne

4 formations mises en place, intitulées :

- « **Le Développement Durable, du concret dans vos quotidiens** » à laquelle 130 directeurs et agents ont participé en 2010.
- « **Les éco gestes : des gestes simples, citoyens et sources d'économie** » à laquelle 40 Directeurs et agents ont participé
- « **L'éco conduite** » à laquelle pour la seule année 2011, 78 agents ont participé. Cette formation est inscrite dans un plan pluriannuel et sera renouvelée sur 2012 et 2013 afin de permettre à tous les agents volontaires d'en bénéficier.



← Une communication de proximité dans les lycées pour sensibiliser nos plus jeunes concitoyens aux enjeux du Développement Durable

- « **L'achat durable** » en 2011 dont la dimension est régionale, puisque les 4 Conseils Généraux de la Région Auvergne y ont participé, sous le pilotage du Conseil général du Cantal ; une journée de formation ouverte à la fois aux élus et aux professionnels « acheteurs » des collectivités.

Une communication de proximité

Le contexte :

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, un visuel, un espace intranet, ainsi qu'une rubrique régulière dans le journal interne de la Collectivité ont été mis en place.

Le Conseil Général du Cantal a voulu aller encore plus loin, en privilégiant aussi les dimensions « rencontre », « partenariale » et « événementielle » dans sa démarche de communication et de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.

Les actions réalisées :

- **Mise en place de rencontres avec des acteurs Cantaliens sur les thèmes du Développement Durable liés à leurs activités et leurs attentes** ; l'occasion de montrer en quoi le Développement Durable les concerne au quotidien

Exemples :

- Rencontre avec l'UDAF pour le volet **Solidarité**,
- Rencontres avec les membres du Conseil Général des Jeunes, les Collégiens et Lycéens pour le volet **Citoyenneté**,
- Rencontres avec des acteurs économiques pour le volet **Attractivité et Gestion des énergies**.
- **Lancement de démarches partenariales autour de nouvelles opérations, comme notamment celles liées à la gestion des déchets** (voir par ailleurs) afin de renforcer la mobilisation des collectivités volontaires sur cet enjeu,
- **Création et poursuite de rendez-vous majeurs, lesquels, avec le soutien des medias, mobilisent les partenaires institutionnels, associatifs et économiques, aux côtés du Conseil Général** (voir par ailleurs).

Ces événements, tous destinés aussi à un large public, permettent non seulement de « braquer les projecteurs » sur des thèmes liés au Développement Durable, mais sont aussi un temps d'échange et donc de communication qui facilite « une meilleure accessibilité aux enjeux du Développement Durable » ; et par conséquent une meilleure appropriation de ces enjeux par le plus grand nombre.

IV - Le Plan d'Action Départemental 2012-2014, ou l'affirmation d'une volonté



Le contexte

Comment tendre vers une Culture commune et partagée du Développement Durable, sans l'affirmation, au plus haut niveau de la Collectivité, de cette volonté de placer ces enjeux au cœur d'une politique générale ?

La principale difficulté rencontrée par nombre de collectivités, réside en effet souvent dans un manque de soutien hiérarchique et de volonté politique affirmée, qui pénalisent à très court terme la démarche. Principale conséquence : le Développement Durable apparaît donc très vite comme un gadget ; ce qui a pour risque, d'entraîner une forte et rapide démobilisation des équipes, pourtant initialement volontaires.

Les actions réalisées

Outre la création du Comité de Pilotage présidé par le Président du Conseil Général, c'est bien la philosophie du Plan d'Action Départemental (PAD) pour la période 2012 – 2014 qui confirme **la volonté du Conseil Général du Cantal de placer le Développement Durable comme le fil conducteur de sa politique territoriale, au service des Cantaliens.**

Le PAD 2012 – 2014 du Conseil Général du Cantal, c'est en effet :

- **4 missions :**
 - Solidarité
 - Mobilité
 - Economie – Emploi
 - Cadre de vie
- **3 priorités transversales**
 - Développement Durable
 - Collectivité partenaire
 - Jeunesse

4 missions et 3 priorités transversales qui sont le cadre de la politique départementale, et qui répondent aux enjeux majeurs du Développement Durable : l'Environnement, l'Attractivité, le Progrès social et la Solidarité.

Le Développement Durable n'est alors plus un seul concept, mais bien une réalité qui s'inscrit désormais très concrètement dans l'action de l'ensemble des Directions et Services du Conseil Général.

Les projets de services et de directions seront adaptés en conséquence dès 2012. Une des décisions les plus symboliques de cette volonté est l'inscription dans le PAD 2012-2014 de critères Développement Durable dans les aides et projets de la Collectivité (voir ci-après une première proposition de fiche d'appréciation de critères).

Méthode d'appréciation de l'intégration du développement durable dans les politiques et actions du Département du Cantal



Le Département du Cantal a décidé, de prendre en compte le développement durable à tous les niveaux : orientations stratégiques, financement de projets, partenariats, fonctionnement interne.

Cette méthode sera mise en œuvre dans la préparation des décisions du Département et dans la mise en application de ses politiques, en réponse à l'Agenda 21 départemental.

Définition du développement durable

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Cette définition reste le repère essentiel permettant d'apprécier la durabilité de tout projet.

Le développement durable s'appuie sur quatre piliers : développement économique, environnement, solidarité sociale et gouvernance.

Surtout, le développement durable se veut intégrateur, se fondant sur l'interconnexion des quatre piliers, l'établissement de partenariats, une approche transversale et intégrante du développement : « au centre du développement durable est l'établissement des connexions de bons sens ».

Application de cette méthode d'appréciation du développement durable

Les questions proposées par la méthode d'appréciation permettent aux porteurs de projets d'appréhender le développement durable d'un point de vue global, en amont dans la conception et le montage de projets, comme dans la conduite des actions.

Elle est un outil de dialogue.

La méthode d'appréciation est utilisée pour préparer les décisions du Département sur le financement des projets. Elle est également utilisée pour la définition ou l'évolution des politiques départementales et pour les opérations où le Département assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans tous les cas, l'objectif reste l'appréciation globale et transversale des projets et des politiques : les questionnements visent à ouvrir le regard sur les projets et actions et non par l'enfermement dans une grille d'évaluation normative.

Cet outil permet d'évaluer la prise en compte ou non d'un projet et le niveau d'implication du Conseil Général.

Outil de visualisation de la méthode d'appréciation

Outil de visualisation

- La méthode d'appréciation se traduit par un outil de visualisation simplifié, selon l'exemple, pouvant être utilisé comme tableau de bord lors des différentes étapes du montage du projet.
- Les axes considérés comme prioritaires pour le projet, ou pour lesquels les impacts positifs ou négatifs sont très significatifs, sont indiqués par une boule pleine (noire).

Exemple d'application

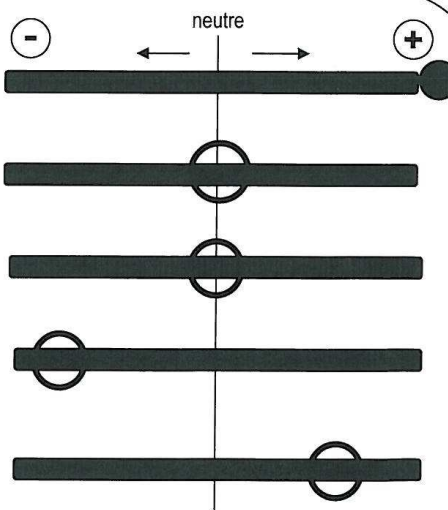
Développement économique/
activités

Environnement

Solidarité sociale

Gouvernance

Validité



Les cinq principes du développement durable retenus dans le Cantal

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Emploi et activités

Le projet permet-il la création et le maintien d'emplois (nets) ; le développement d'activités économiques marchandes et non-marchandes ; le renforcement de l'économie départementale et du système productif local ? Etc.

Valeur ajoutée locale

Le projet contribue-t-il à la valeur ajoutée locale et départementale : développement de circuits d'approvisionnement, partenariats, activités et échanges locaux/régionaux ; valorisation de ressources locales et réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ? Etc.

ENVIRONNEMENT

Economies de ressources

Le projet permet-il de minimiser la consommation de ressources non renouvelables : eau, énergies, matières premières, espace ? Prévoit-il la gestion des déchets ? Génère-t-il des déplacements et transports ? A-t-il prévu une gestion environnementale ? Etc.

Optimisation des infrastructures

Le projet utilise-t-il des infrastructures existantes en cohérence avec des objectifs pour leur développement : réhabilitation de terrains ou de bâtiments, intégration aux zones déjà urbanisées, accès transports collectifs, optimisations et interconnexions des réseaux et services ? Etc.

Impact environnemental

Le projet contribue-t-il à l'amélioration ou protection de l'environnement (y compris développement d'écoproduits et services) et a-t-il prévu des mesures pour diminuer les impacts négatifs ? Etc.

SOLIDARITE SOCIALE

Egalités d'accès

Le projet permet-il l'égalité d'accès et la participation au projet pour toute la société (accès handicapés, accès par transports collectifs, politiques d'embauche, garde d'enfants...)?
Prend-il en compte l'accès à la culture et à la formation, l'accès au logement et aux Droits ? Etc.

Renforcement de capacités, ouverture

Le projet répond-il aux enjeux sociaux et démographiques ? Permet-il le renforcement des compétences collectives et individuelles, des savoir-faire locaux, des organisations ou services d'intérêt public ? Permet-il la sensibilisation et la formation au développement durable, le développement de l'ouverture à d'autres connaissances et cultures ? Etc.

Solidarité sociale

Le projet contribue-t-il à l'équilibre social et du territoire, à l'intégration à la société et à ses activités des populations socialement défavorisées ? A-t-il des impacts sociaux, des effets sur les prix locaux (services, foncier, logement) ? Etc.

GOUVERNANCE

Gouvernance et suivi du projet

Le projet a-t-il prévu l'information des acteurs concernés ? Le projet est-il coconstruit ? Existe-t-il un suivi et une évaluation du projet ? Prend-il en compte la demande sociale pour le projet, les aspects de sécurité ? Etc.

Intégration stratégique

Le projet est-il en cohérence avec d'autres politiques publiques (locales, départementales, régionales, nationales, européennes, internationales...), et notamment les politiques et schémas régionaux ? Etc.

VALIDITE

Pérennité et faisabilité

Le projet intègre-t-il l'équilibre économique et social du projet dans son territoire et une autosuffisance à terme, en tenant compte des conditions de montage et de la capacité et expérience des porteurs de projet ? Etc.

Pertinence de l'intervention du Département

Le Département a-t-il sa place dans le tour de table financier ? Quelle est l'utilité de l'intervention du Département pour la réussite du projet. Quels sont les effets de levier sur d'autres apports (financements, partenariats, autres), notamment du secteur privé ? Etc.



La Journée Départementale du Handicap pour être chaque jour aux côtés de tous les Cantaliens



Le Forum Départemental du Bénévolat pour un territoire plus juste, plus solidaire, plus dynamique

V - La Solidarité

Contexte

Le Département du Cantal est engagé depuis de longues années dans le soutien apporté aux Cantaliens à toutes les étapes de la vie.

La Solidarité est d'ailleurs une des compétences majeures des Conseils Généraux. Dans ce contexte, outre les missions de la Direction de la Solidarité Départementale (Insertion, accompagnement social, prestations), le Département s'est aussi engagé sur trois chantiers majeurs (le handicap, le bénévolat et l'accueil des nouvelles populations Cantaliennes) afin de sensibiliser le grand public à ces enjeux pour le territoire et les populations qui y vivent.

Les actions réalisées

Handicap :

- Organisation de la **journée départementale du handicap** qui rassemble chaque année bon nombre de partenaires institutionnels et associatifs, afin d'échanger sur un thème d'actualité lié au handicap.

Solidarité :

- **Ouverture en 2011 du bâtiment destiné aux associations caritatives** afin de leur permettre de mener à bien leurs missions dans des conditions optimales

Bénévolat :

- Organisation du **1^{er} Forum Départemental du Bénévolat** qui s'est déroulé le Samedi 18 Juin 2011, en présence du Président National de la Fondation du Bénévolat, Bernard MARIE, et dans le cadre de l'année européenne du Bénévolat et du Volontariat.

Ce rendez-vous qui s'inscrit désormais dans les événements annuels de la Collectivité, et qui a rassemblé plus de 200 acteurs associatifs autour des thèmes « **être bénévole aujourd'hui en France** » et « **comment agir concrètement en faveur du bénévolat dans le Cantal ?** », a été conçu comme un guichet unique qui a vocation à :

- **encourager** l'engagement bénévole dans les 5000 structures associatives recensées dans le Cantal,
 - **renseigner** les acteurs bénévoles sur tous les dispositifs de formation, d'accompagnement et de protection juridique des bénévoles,
 - **échanger** sur les pistes d'actions pour faciliter l'engagement.
- **Création depuis 2011, du 1^{er} annuaire départemental des associations** Cantaliennes qui compte aujourd'hui près de 500 contacts consultables sur le site internet de la collectivité, répartis par domaine d'activités et secteur géographique.



← L'accueil des nouveaux Cantaliens : solidarité, accompagnement, savoir-faire du Cantal au service de l'attractivité du territoire

Les « SEL » ou comment créer et renforcer les liens entre les habitants →



Dans son Plan d'Action Départemental pour la période 2012 – 2014, le Conseil Général a aussi programmé **la création d'une Maison Départementale du Bénévolat et des associations à caractère social** afin de faciliter aux acteurs associatifs et bénévoles potentiels, dans un lieu unique, et tout au long de l'année, l'accès aux renseignements nécessaires à l'engagement dans une association, à la bonne gestion des structures, et de pouvoir recruter plus facilement des bénévoles.

- **Mise en place en 2011**, en partenariat avec le Relais Europe Direct, **d'un dispositif de rencontres** dans les Lycées et autres établissements d'enseignements afin de sensibiliser et renseigner les jeunes sur l'Engagement et la Citoyenneté.

Accueil des nouvelles populations Cantaliennes

Le contexte :

Chaque année le Cantal accueille en moyenne 800 nouvelles familles qui font le choix familial et / ou professionnel de s'installer dans le département. **Après de longues années de déclin démographique sur le département, cette tendance est aujourd'hui ralentie, voire stoppée.**

L'accueil de ces nouvelles populations s'inscrit dans la politique départementale qui vise à favoriser **l'attractivité** du territoire en facilitant leur installation. Cette volonté passe donc par la qualité de l'accueil que le Département saura leur réserver, en les informant et les accompagnant dès leurs arrivées.

Ce souci pris en compte par le Conseil Général, est aussi un signe de **solidarité** à l'égard des familles qui arrivent sur un territoire dont elles ne connaissent pas toujours la richesse et la diversité des services et autres atouts (sport, culture, transport, développement économique, habitat, environnement, tourisme, solidarité...).

Les actions réalisées :

- **Mise en place en 2010, du nouvel accueil des nouveaux Cantaliens.**
Au total, ce sont une quinzaine de stands (services du Conseil Général et acteurs associatifs) proposés à un public toujours plus nombreux. Lors de l'édition 2011, 300 personnes ont participé à cet accueil, et ont bénéficié de tous les renseignements qui les concernent dans leur nouvelle vie. Ces sessions d'accueil, qui depuis 2011 sont organisées en partenariat avec les acteurs économiques du Cantal, sont aussi l'occasion pour des porteurs de projets, de bénéficier de tous les renseignements et d'un accompagnement en vue de leur installation.
- **Instauration de Systèmes d'Echange Local (SEL)** entre habitants afin de renforcer le lien social entre les populations.



Des transports plus accessibles, plus « citoyens » pour l'environnement
la sécurité, le lien social et le pouvoir d'achat

VI - La Mobilité

Le contexte

Comme sur l'ensemble des territoires français, le transport est un enjeu majeur qui concerne les populations à plus d'un titre :

- améliorer la **sécurité**
- aider à l'amélioration du **pouvoir d'achat** quand on sait qu'un automobiliste Auvergnat consacre chaque année 5800 euros à son budget voiture.
- contribuer à la préservation de l'**environnement**

La pierre angulaire de ces trois premiers objectifs est la limitation de l'utilisation des véhicules individuels.

« Moins de voitures », c'est en effet, moins de risques, moins de pollution, et moins de dépenses.

Dans un département rural comme le Cantal où nombreux sont les habitants qui doivent utiliser leurs véhicules personnels pour se rendre à leur travail ou autres activités personnelles, le challenge relevé par le Conseil Général a été de réfléchir à un **dispositif nouveau afin d'encourager les Cantaliens à faire le choix d'un transport alternatif**, et donc en leur en facilitant l'accès.

Les actions réalisées

- **le tarif unique depuis 2011** sur l'ensemble des lignes de transport en commun gérées par le Conseil Général. Désormais, pour seulement **1,50 euro**, les utilisateurs de ces lignes peuvent traverser le département (sans rupture de charge)
- **la révision en 2011 des grilles tarifaires** adaptées aux différents publics selon l'utilisation faite de ce mode de transport en commun.

Si ces dispositifs sont encore trop récents pour évaluer de manière chiffrée et précise l'évolution de la fréquentation de ces lignes, les premières tendances confirment cependant une augmentation sensible d'utilisateurs des transports en commun du Département ; ce qui est **un plus indéniable pour la préservation de notre environnement, pour les usagers, leur sécurité, leur pouvoir d'achat, leur accès aux services et activités et enfin pour le lien social.**

Les premières tendances

- Les abonnements scolaires ont augmenté de 7 %
- De manière générale, on constate une augmentation de la fréquentation sur l'ensemble des lignes ; et de manière plus marquée sur les lignes 102 « Bort – Mauriac – Aurillac », et 105 « Maurs – Aurillac ».

A titre d'exemple, les premières tendances soulignent que sur la ligne « Maurs – Aurillac », le nombre de passagers a augmenté de 40 %.

Des tendances qui devraient être confirmées sur les trajets « Domicile – Travail », avec la mise en place en 2012 de lignes Express.



Des menus équilibrés issus des filières locales ;
une autre façon de mieux connaître
les richesses du Cantal

VII – Economie : la pari du Développement Durable

Le contexte :

Si le Développement Durable est un vivier d'activités économiques nouvelles, s'il est aussi un atout en terme d'images pour le territoire (qualité de vie), pour les entreprises et les collectivités (citoyenneté, coût de gestion...), il apparaît encore trop souvent comme un frein ou une contrainte pour beaucoup. Cependant, la perception du Développement Durable comme facteur de développement semble s'installer auprès de plus en plus d'acteurs économiques du Cantal, que ce soit dans les domaines marchands, touristiques, ou agricoles.

Afin de renforcer cette tendance, le Conseil Général a fait le choix d'accompagner des projets, ainsi que des démarches visant à informer ces acteurs sur les intérêts à s'inscrire dans cette logique de Développement Durable.

Les actions réalisées :

- **L'inscription dans la convention d'objectifs 2012** du Conseil Général avec ses partenaires consulaires, d'opérations et d'objectifs liés au Développement Durable (annuaire des prestataires départementaux en énergies renouvelables, rencontres inter-professionnelles....)
- **L'accompagnement de l'installation du parc photovoltaïque de Jussac** (le 1^{er} d'Auvergne avec ses 50 000 panneaux sur 26 hectares)
- **L'Intégration des filières courtes dans les restaurations collectives** : 8 collèges ont déjà adhéré au dispositif du Département
- **La réalisation du Guide basalte** destiné aux partenaires économiques et institutionnels. Ce guide met en valeur les enjeux autour de l'utilisation des granulats locaux dans le cadre de l'entretien des routes départementales. Ces enjeux sont d'ordres économiques car ils favorisent les filières locales, et environnementaux, car ils limitent les transports



Les télécentres, le pari de la modernité
au service de l'attractivité du Cantal



Le télétravail : le choix de la qualité de vie
et de l'emploi

VIII – Les Télécentres et le Télétravail

Le contexte

Les départements ruraux comme le Cantal ont une carte importante à jouer, en permettant à une nouvelle population active de concilier qualité de vie et activité professionnelle. En effet, de nombreuses statistiques le confirment : les Français sont de plus en plus nombreux à envisager de quitter les grandes agglomérations pour les territoires où il fait bon vivre. Ce phénomène apparaît donc comme un vecteur important d'attractivité pour le Cantal.

Comment concilier ces deux facteurs : qualité de vie et opportunités professionnelles ?

Les actions réalisées :

- Création de Télécentres

Le Conseil Général a mis en place un réseau départemental de télécentres et de formation destiné aux particuliers et aux entreprises. Au total, ce sont 7 télécentres répartis à ce jour sur le territoire Cantalien, qui offrent un lieu de travail permanent ou occasionnel, un bureau de passage pour les travailleurs indépendants exerçant à domicile et désireux de tisser un réseau social et professionnel.

Ce dispositif novateur est un plus pour :

- **l'employeur** qui peut ainsi réduire ses coûts de fonctionnement, disposer de locaux professionnels adaptés et équipés, améliorer le cadre de vie de ses employés et donc gagner en productivité, et contribuer à la préservation de l'environnement (**entreprise citoyenne**)
- **l'employé** qui profite ainsi de la qualité de vie et du cadre professionnel qu'offre le Cantal, limite ses coûts liés notamment au déplacement (**progrès social**)

Le Département programme de renforcer ce maillage, avec la **création de 3 télécentres supplémentaires sur la période 2012-2014.**



Les rencontres Ruralitic : le Cantal, terre de tradition et d'innovation

- L'instauration du Télétravail au Conseil Général

Le Département a aussi fait ce choix en faveur de ses employés volontaires sur la base d'un accord avec leurs hiérarchies. C'est ainsi que depuis 2010, 16 agents ont opté pour ce dispositif qui permet d'allier épanouissement professionnel et vie familiale. Sur le principe hebdomadaire de 2 jours télétravaillés et 3 jours en administration, le pari du télétravail est concluant car tenant compte à la fois des aspirations individuelles et des objectifs de la collectivité qui place ainsi l'agent et son bien être au cœur de son organisation.

- Les rencontres RURALITIC dont l'édition 2011 était la 6^{ème} accueillent chaque année

plus de 700 participants (élus, décideurs territoriaux et experts) venus de 77 départements, 19 régions. En 2011, l'événement s'est internationalisé en recevant une délégation d'Espagne et d'Italie, autour du thème de la place de la ruralité dans les révolutions numériques, et le déploiement du très haut débit dans les zones rurales.



La jeunesse : un enjeu majeur pour le Cantal

IX - La Jeunesse

Le Contexte :

L'attractivité d'un territoire se mesure aussi à sa faculté de garder et faire venir de nouveaux jeunes. Dans le cadre de sa politique démographique, le Département s'est donc engagé depuis de nombreuses années dans ce challenge, avec :

Les actions réalisées :

- **la création du Pass Cantal 11-17 ans** destiné à aider les jeunes dans l'accessibilité aux nombreuses pratiques et manifestations culturelles et sportives.

Dans son Plan d'Action Départemental pour la période 2012 – 2014, le Département a confirmé sa volonté d'aller plus loin encore dans ce dispositif de soutien et d'accompagnement, avec :

- **l'élargissement de ce premier Pass Jeune** et la création de nouvelles offres pour les 18 / 25 ans afin de leur faciliter la mobilité, l'entrée dans la vie active et les aider aussi à répondre aux premières dépenses liées à leur besoin d'indépendance.



Photo J.M. PEYRAL



Photo J.M. PEYRAL

Le Développement Durable, comme fil conducteur des enjeux culturels et sportifs

X - La Culture et le Sport

Le Contexte :

La Culture et le Sport sont deux domaines où les principes de Développement Durable sont particulièrement ancrés. Leurs vocations sociales et sociétales, mais aussi économiques car participant à l'attractivité des territoires sont en effet bien réelles. A ce titre, ils sont deux domaines majeurs qui peuvent renforcer cette Culture commune du Développement Durable, en étant des vecteurs importants de sensibilisation sur des thèmes majeurs comme notamment l'Environnement, la Citoyenneté et le lien social. Dans son Plan d'Actions Agenda 21, le Département a tenu compte de cette réalité, en plaçant le Développement Durable au cœur de son action et de ses réflexions dans ces domaines de la Culture et du Sport.

Les actions réalisées :

La Culture :

- **Convention pluriannuelle depuis 2009 avec l'Association Cultures du Cœur.** Il s'agit de permettre aux travailleurs sociaux d'utiliser l'accès à la Culture et aux Sports comme moyen donné aux familles de tendre à la fois vers plus de dignité et de confiance en soi
- **Inscription confirmée des enjeux du Développement Durable** dans le Schéma 2011-2014 départemental de développement culturel ; avec notamment comme principes, qui feront l'objet d'une concertation avec les acteurs culturels :
 - d'instauration et de développement de procédés respectueux de l'environnement lors de manifestations
 - du maintien et du développement d'une meilleure accessibilité par tous, des programmations et pratiques
- **Principe à l'étude sur 2012, de la création d'une charte qui inclura**, de manière très concrète des actions « Développement Durable » lors des manifestations culturelles dont est partenaire le Conseil Général.

Le Sport :

- **2012 sera l'année du bilan de la charte 2009 – 2012**

Après ce travail d'évaluation, la prochaine charte sur la période 2013 – 2016 affirmera les principes « Développement Durable », à l'image de la démarche qui a été engagée dans le domaine culturel, et tenant compte des spécificités du secteur sportif.



La réduction des déchets à la source, et leur gestion :
un geste simple, un acte citoyen

XI - La Gestion des déchets

Le Contexte

Les administrations sont grandes « génératrices » de déchets (papiers, cartouches d'encre...). Limiter les déchets administratifs à la source est un objectif majeur du Département, pour à la fois **des raisons environnementales et aussi de bonne gestion de l'argent public.**

L'action du Département vise aussi à sensibiliser l'ensemble des acteurs institutionnels, privés et individuels à cet enjeu de la réduction des déchets à la source.

Les actions réalisées

- **Des gobelets réutilisables** ont été mis en place et distribués à tous les agents de la Collectivité.

Ils ont vocation, à terme, à remplacer les gobelets plastiques jetables. Si il est encore trop tôt pour faire un bilan chiffré de cette opération engagée en 2011, on peut d'ores et déjà constater que leur utilisation se développe au sein du personnel, même si les marges de progrès sont encore réelles. Par ailleurs ces gobelets sont désormais utilisés lors des manifestations de la Collectivité, et pourraient être étendus sur 2012-2013, dans le cadre de partenariat avec le secteur associatif, aux manifestations culturelles, sociales et sportives.

- **La mise en place d'une chaîne papier** : concertée avec l'ensemble des services administratifs et techniques du Conseil Général afin de tenir compte des spécificités professionnelles de chaque métier. **Depuis Juin 2010 et la mise en place de cette chaîne**, ce sont déjà au total 31 280 litres de papiers administratifs qui ont pu être récoltés, grâce à la forte implication des agents de chaque service. L'élargissement de cette chaîne à d'autres sites techniques et administratifs de la Collectivité est programmé sur 2012 et 2013. **Fin 2013 tous les sites seront alors « équipés » de ce dispositif.**

- **La collecte de cartouches, piles et matériels informatiques usagés :**

Le dispositif mis en place déjà depuis un certain nombre d'années, a été renforcé en 2011, avec le concours des directions concernées (DJAPI et Logistique).



Le compostage : pédagogie, formation et solidarité pour une action nouvelle dans la gestion des déchets

- **La signature de la Charte pour la prévention et la gestion éco-responsable des déchets des administrations et services des collectivités du Cantal :**

Signée le 18 Novembre 2011, cette Charte qui a mobilisé aux côtés du Conseil Général, 15 autres administrations départementales et partenaires consulaires, a pour objectifs :

- **de confirmer l'engagement** de ces acteurs dans la gestion responsable des déchets
- **d'étudier la possibilité de mutualiser** des moyens sur des expériences engagées,
- **de bâtir des opérations nouvelles** concertées avec l'ensemble des signataires
- **de partager les raisons** de succès ou de freins d'initiatives engagées

- **La dématérialisation des pièces administratives**

Ce dispositif engagé en 2010 sur deux premières Directions de la Collectivité Départementale (Direction des Finances - Logistiques et celle des Affaires Juridiques et des Systèmes d'Information), a pour objectif de tendre vers une diminution maximale de tout « document papier ». Ce plan de modernisation de la Collectivité va se poursuivre sur 2012 – 2014 en s'étendant à de nouveaux services, en prenant soin de privilégier en amont les volets information et formation adaptés aux besoins des personnels concernés.

La dématérialisation au Conseil Général, c'est aussi l'accompagnement de communes Cantaliennes dans la mise en place de dispositifs techniques, leur permettant de s'inscrire dans cette démarche.

- **Le compostage**

7 premiers collèges volontaires du département sont concernés par ce dispositif engagé en 2011 par le Département. Une démarche environnementale donc, mais aussi à la double dimension :

- * **pédagogique** avec un plan de formation destiné aux personnels concernés dans les établissements, et de sensibilisation auprès des élèves
- * **sociale** avec la fabrique des containers confiée à l'association Cantalienne d'insertion « Oxygène »

- **Favoriser le développement du dispositif « Stop pub »**

Une démarche programmée dès 2012 qui fera l'objet d'une concertation en amont avec les acteurs économiques concernés, et d'une large information afin de présenter ce dispositif incitatif et non obligatoire

- **La gestion propre des chantiers**

Dans la préparation de ses marchés relatifs aux rénovations lourdes et constructions, le Département fait, **depuis 2010, apparaître un lot spécifique lié à la gestion propre de ses chantiers**. Ce dispositif permet l'assurance, par une entreprise spécialisée, du tri et du recyclage des déchets issus des chantiers.



Notre patrimoine naturel est notre or vert ; protégeons-le pour nous et les générations à venir

XII – L'Eau et la Préservation de l'environnement

Le Contexte

La qualité environnementale est l'or vert du Cantal. Le préserver est un devoir majeur, tant pour la sauvegarde de nos espaces naturels, que pour le bien être des populations qui y vivent, et la dimension touristique qui est un des atouts économiques majeurs du département.

Les actions réalisées

- Des travaux à l'Hôtel du Département :

En 2010, ces interventions techniques ont consisté à mettre en place dans les réseaux au sous sol de l'établissement, des séparateurs afin d'éviter tout risque d'évacuation d'eaux de lavages et autres produits nocifs éventuels dans le lit de la rivière Jordanne.

- **La mise en place des premières gestions de fauchage « de printemps »** qui permet de concilier sécurité des automobilistes, qualité environnementale et gestion durable des matériels

- **L'utilisation limitée de pesticides** dans l'entretien des bas – côtés routiers qui doit se généraliser comme à l'image de l'Agence Départementale de St Flour qui utilise désormais 0 pesticide.

- **L'intégration depuis 2010 de clauses environnementales** dans les marchés d'acquisition et de location de véhicules (émission de CO² et consommation)

- La signature d'une convention avec la Fédération Départementale de la Pêche :

Elaborée en concertation avec la Fédération de Pêche du Cantal autour de **4 principaux objectifs** :

- **Gérer la ressource piscicole** dans un souci environnemental de protection du milieu aquatique
- **Gérer notre patrimoine** naturel dans des conditions optimales grâce à une implication responsable des utilisateurs en permettant l'ouverture des droits de pêche à la Fédération
- **Favoriser le bon développement du loisir nature pêche** qui est un atout touristique majeur de notre département
- **Favoriser enfin la dimension pédagogique** dans la découverte de cette activité, du patrimoine naturel et vivant du Cantal, et des règles de respect de l'environnement

Dans le domaine de l'eau et des milieux naturels sensibles aussi, le Conseil Général s'est engagé dans un plan d'action et de sensibilisation, avec :

- **Le développement de l'animation et de l'assistance technique aux collectivités pour la gestion de leurs équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement.**
En 2010, ce sont :
 - 130 visites de diagnostic conseils dans le domaine de l'assainissement,
 - 72 dans celui de l'alimentation en eau potable,
 - 18 dans celui de la gestion des milieux aquatiques
 - Ainsi que 20 réunions d'animation auprès des collectivités qui ont ainsi été tenues.
- **Le suivi de la qualité des eaux superficielles avec :**
 - en 2010 la campagne de 6 prélèvements mesures sur chacune des 17 stations de mesure de la qualité de l'eau sur le réseau des cours d'eau du département ; une campagne de prélèvement qui fait l'objet d'un rapport annuel.
- **L'encouragement à l'élaboration, en partenariat avec les acteurs locaux, de plans de gestion des espaces naturels remarquables du Cantal,** avec en 2011 la signature d'un nouveau contrat « Espaces Naturels Sensibles » - le 10^{ème} – (Tourbière de la Pignole et des Combes à Champs-sur-Tarentaine).
- **L'attribution d'aides départementales** pour un montant de 18 344 euros, pour 6 actions de gestions et de valorisation de sites.



Une gouvernance moderne est celle qui place l'Homme au cœur de tout projet

XIII - La Gouvernance et le Progrès social

Le Contexte

La Gouvernance et le Progrès social sont deux des piliers majeurs du Développement Durable, avec celui de l'Environnement. Cependant, ils ne sont pas les plus connus du grand public, alors que les nombreuses attentes exprimées, soit à titre personnel ou professionnel, sont très directement liées à ces domaines. Dans son plan d'actions Agenda 21, le Conseil Général répond donc à ces enjeux qui consistent à mettre l'individu au cœur du projet, en le faisant acteur de l'amélioration de son environnement professionnel, et de citoyen.

Les actions réalisées

- La consultation interne « climat social »

a été mise en place en 2011 afin de permettre à l'ensemble des agents du Conseil Général du Cantal de s'exprimer sur leur environnement professionnel. Autour de 7 thèmes (Charge de travail, Autonomie, Climat de travail, Relations de travail, Reconnaissance, Sécurité et Confort, Sens du travail) et au travers des 68 questions et espaces d'expression libre, les équipes de la Collectivité départementale, se sont ainsi mobilisées pour participer à cette consultation.

Parmi les premiers enseignements de cette consultation :

- Une large mobilisation avec un taux de participation particulièrement élevé de 47,62%, et une parité quasi parfaite dans les réponses, avec 250 « retours hommes » et 249 « retours femmes ».
- Une concertation avec les acteurs sociaux de la Collectivité (représentants de la DRH, des personnels, de la DGS, la Psychologue départementale et le Médecin du travail) et la garantie d'une totale confidentialité, ont contribué à cette importante participation.

Si les résultats dans leur ensemble, sont encourageants pour la collectivité, certains points sont aussi source de progrès nécessaires pour continuer à améliorer le bien être des équipes. Fin 2011, un travail de réflexion a d'ores et déjà été engagé en vue d'un premier plan d'actions qui sera concerté et proposé en CHS courant 2012.

- La médiation interne :

Notamment suite à cette consultation, une mission médiation interne a été créée.

Son rôle : « guérir » mais aussi prévenir, par la proximité et le dialogue, les situations de tension (et donc sources de conflits) entre deux personnes, ou entre une personne et un groupe.

Cette mission mise en place depuis Novembre 2011 est ouverte à tous les agents volontaires, quelle que soit la situation hiérarchique.



La sécurité et le confort sont deux atouts pour favoriser un environnement professionnel de qualité

La médiation interne est un moyen d'accompagnement complémentaire à ceux déjà existants au sein de la Collectivité :

- le CHS
- le Médecin du travail et le Psychologue départemental
- la Direction des Ressources Humaines
- le Coordinateur social

- **Nouvelle étape – nouvel objectif : la médiation externe**

Une nouvelle étape dans la volonté de la Collectivité Départementale de renforcer son écoute, sera la mise en place **de la Médiation externe** programmée dès 2012.

Ce dispositif dont le contenu et la démarche feront aussi l'objet d'une concertation avec les membres du « groupe de travail médiation » et les directeurs de la Collectivité, a pour objectif de tendre vers une qualité optimale d'écoute, de suivi et de services rendus aux usagers.

Que ce soit sous son volet interne, ou externe, la médiation consiste ainsi à placer l'individu au cœur d'une démarche, d'un fonctionnement ou d'un projet. A ce titre, la Collectivité départementale renforce ainsi sa vocation et son identité citoyennes.

- **L'instauration du Télétravail** au bénéfice des agents de la Collectivité (évoqué par ailleurs)
- **L'ouverture de marchés à des entreprises adaptées**

Le progrès social, c'est aussi faciliter aux entreprises adaptées, l'accès aux marchés des Collectivités dont le rôle social est de permettre l'accompagnement de ces structures qui facilitent l'intégration par l'économie. Le Conseil Général s'est engagé dans cette voie, en réservant certains de ses lots, à ces entreprises (nettoyage, espaces verts).

Par ailleurs, **une réflexion a été engagée** afin d'étudier les possibilités et méthodes d'une intégration plus large des clauses sociales dans les marchés de la Collectivité afin de faciliter l'accès à la formation et l'emploi des Cantaliens.

- **Le renforcement de l'accessibilité aux travailleurs handicapés** dans les services de la Collectivité Départementale. De 8 travailleurs handicapés en 2007, cet effectif est passé à 32 en 2011. Parallèlement la Collectivité Départementale a fait appel aux services d'ateliers ou d'entreprises d'insertion afin de faciliter à la fois l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés.



Le Cantal, terre d'accueil : il l'est aussi pour ses nouveaux agents.

- **Le plan « défibrillateurs » pour la sécurité des personnels et du public**

Depuis 2010, un plan défibrillateurs a été mis en place au Conseil Général afin d'équiper les sites de la Collectivité. Ce plan pluriannuel (2010 – 2011 – 2012 – 2013 - 2014) qui comprend les étapes formation, information et installation, a déjà concerné sur la période 2010 – 2011, 10 premiers sites administratifs et techniques.

En 2012, ce sont 4 sites supplémentaires qui bénéficieront du dispositif.

Au total, fin 2012, ce seront donc 14 sites répartis sur l'ensemble du territoire Cantalien qui seront équipés, pour le confort et la sécurité des équipes et des usagers

Par ailleurs, le Conseil Général a signé une convention avec les communes volontaires du Cantal, pour les aider à équiper leurs structures accueillant du public. A ce jour, depuis 2010, date de lancement de cette opération, **le Conseil Général est partenaire de 89 communes Cantaliennes**.

Sur 2010, et 2011, ce sont 122 défibrillateurs qui ont pu être installés dans ces communes, pour la sécurité de tous.

- **La prise en compte de création d'espaces de rencontres** dans les projets d'aménagements des futurs locaux de la Direction de la Solidarité Départementale et du Siège
- **La création d'une matinée d'accueil des nouveaux agents** de la Collectivité afin de faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement professionnel, d'en comprendre le fonctionnement, d'en connaître l'organisation et les missions.



Assurer l'attractivité des territoires et le bien-être des Cantaliens,
tout en préservant les générations futures, leurs ressources et leur cadre de vie

XIV - Une Gestion durable parce que responsable

Contexte :

Dans la période actuelle d'importantes réformes des collectivités, leurs gestions doivent tenir compte de bon nombre de paramètres :

- leur organisation,
- leurs ressources,
- les transferts de compétences
- leurs périmètres d'intervention

tout en assumant à la fois leurs missions obligatoires (notamment sociales), dans une société qui traverse les difficultés que l'on sait, et leurs volontés d'améliorer les services à la population et l'attractivité de leurs territoires.

« Le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

A la lecture de la définition officielle du Développement Durable, on comprend mieux la dimension durable de la gestion du Conseil Général, qui en faisant le double choix :

- **de maintenir son volume d'investissements**, se donne les moyens responsables **d'assumer le présent et de préparer l'avenir**
- **de poursuivre le désendettement**, confirme sa volonté de **ne pas faire porter les dettes aux générations futures.**

RECAPITULATIF ET CALENDRIER DES ACTIONS ENGAGEES ET PROGRAMMEES

Légende :

← Actions engagées avant 2009

■ Engagées et/ou réalisées

■ Programmées

I – VOLET INTERNE

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	1.1 Grenelle II : Mise en place d'un plan climat énergie							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.2 GESTION ET LE TRI DES DECHETS							
2	- Mise en place de la chaîne papier							
3	- Travaux sur les réseaux au parking sous-sol de la Collectivité afin d'éviter tout rejet polluant dans la Jordanne							
4	- Mise en place de dispositifs de récupération de piles, de cartouches, d'imprimantes et de matériels informatiques hors d'usage							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.3 - ACCESSIBILITE ET SECURITE DES PERSONNELS							
5	- Mise en place de défibrillateurs							
6	- Mise en place d'un plan de formation sécurité défibrillateurs							
7	- Démarche citoyenne et solidaire de la Collectivité en continuant à accueillir (à compétence égale) des personnes handicapées dans ses équipes professionnelles							
8	- Inscription de création d'espaces de rencontres et prise en compte d'une meilleure circulation et sécurité de tous sur les sites du Conseil Général dans le cadre d'un plan d'aménagement du Siège et des futurs locaux de la DSD							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.4 - ECONOMIE D'ENERGIE ET DE FOURNITURES							
9	- Mise en place de la dématérialisation des pièces administratives							
10	- Finalisation de nouveaux accords avec des prestataires du Conseil Général afin de limiter (voire supprimer) certains trajets liés à l'activité professionnelle des équipes de la Collectivité							
11	- Ouverture du « marché fourniture » au papier recyclé							
12	Certification PEPC depuis 2011, des autres volumes de papiers et enveloppes (issus de forêts gérées durablement)							
13	- Développement de chaudières à plaquettes							
14	- Configuration des postes informatiques pour assurer les mises en veille, puis arrêt automatique à l'issue d'une période longue de non utilisation							
15	- réalisation d'un diagnostic sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz au Siège, et d'un plan d'action d'optimisation thermique							
16	- installation sur les PC de l'impression recto verso par défaut							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.5 - TRANSPORTS							
17	- Ouverture du marché « véhicules aux énergies propres							
18	- Mise en place d'une consultation visant à connaître les habitudes de transports des agents sur le trajet domicile-travail tendant à la mise en place d'un plan de déplacement de l'Administration							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.6 - CADRE PROFESSIONNEL							
19	- Mise en place du télétravail							
20	- Prise en compte de la création de lieux de vie dans le cadre d'aménagements programmés à l'Hôtel du Département et du futur site de la DSD, rue Pinard							
21	- Démarche de médiation interne afin de favoriser le dialogue, source première de règlement de conflits éventuels							
22	- Création d'un accueil des nouveaux agents de la Collectivité							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1.7 - SENSIBILISER PAR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION							
23	- Rédaction et adoption du document cadre qui fixe la méthode et les objectifs de la démarche Agenda 21 Départemental							
24	- Publication du support « l'Agenda 21 et 21 questions » destiné à tous les agents de la collectivité							
25	- Présentation et remise de points d'étapes							
26	- Plan de formation au Développement Durable							
27	- Création d'un espace information et communication « Agenda 21 » dans le Canta'lien							
28	- Création d'un espace information, communication et forum « Agenda 21 » dans l'intranet							
29	- Plan de communication, et de formation afin de sensibiliser les équipes de la Collectivité aux gestes « éco citoyens (économies, d'eau, de lumière....)							
30	- Plan de communication et de formation afin de sensibiliser les équipes de la Collectivité et les former à la conduite économique des véhicules (et rappel des fondamentaux du Code de la Route)							
31	- Création d'une Commission ad'hoc « Agenda 21 Départemental » pour le suivi de l'efficacité des dispositifs engagés							
32	- Prise en compte des clauses sociales dans les marchés de la Collectivité (ouverture de certains marchés aux entreprises adaptées)							
33	- Création d'un document unique dans lequel seront intégrées les clauses « Développement Durable » dans la politique de soutien et d'accompagnement du Département							

II – VOLET EXTERNE

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.1 - ENVIRONNEMENT							
34	- Réalisation d'un diagnostic afin de concevoir et mettre en œuvre un programme pluriannuel global de gestion durable et qualitative du patrimoine arboré routier afin de redonner à l'arbre sa place en bordure de voirie							
35	- Mise en place d'une nouvelle gestion des fauchages « de printemps »							
36	- tendre vers moins d'utilisation de pesticides dans l'entretien des bas-côtés routiers, avec le lancement d'une étude sur les différentes techniques préconisées les plus appropriées							
37	- Etudier la faisabilité du traitement progressif hivernal des routes par la bouillie de sel							
38	- Création d'un outil simple ciblant les principaux gisements de réduction de déchets							
39	- Création et animation d'un groupe de travail inter-administrations avec pour objectif la mise en place d'un engagement concerté à agir concrètement dans le domaine des déchets (mutualisation de moyens)							
40	- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public							
41	- Création d'un site Internet sur le thème de la gestion des déchets							
42	- Développement de l'animation et de l'assistance technique aux collectivités pour la gestion de leurs équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement							
43	- Suivi de la qualité des eaux superficielles							
44	- Soutien aux démarches de gestion intégrée de l'eau							
45	- Création d'un site Internet « Cantal nature » afin de promouvoir les richesses naturelles du département							
46	- Encouragement à l'élaboration en partenariat avec les acteurs locaux (collectivités, associations....) de plans de gestion des espaces naturels remarquables du Cantal							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.2 - SOLIDARITE							
47	- Démarche auprès des acteurs impliqués dans ces domaines afin de les sensibiliser au Développement Durable, les mobiliser dans la construction de l'Agenda 21 départemental, et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							
48	- Elaboration d'un diagnostic portant sur la situation des conditions d'accessibilité des transports et de leurs accès (sécurisation) aux personnes à mobilité réduite et aux familles							
49	- Elaboration d'un partenariat avec les acteurs culturels et sportifs afin de favoriser l'accès aux pratiques et événements aux publics empêchés (handicap, ressources...)							
50	- Favoriser la création d'un portail électronique commun avec lequel les habitants trouveraient toutes les informations relatives aux logements publics, privés (location, acquisition), aux aides liées aux aménagements, aux critères d'attribution							
51	- Renforcer la qualité de l'accueil des nouvelles populations cantaliennes en leur proposant un guichet unique avec l'ensemble des services de la Collectivité départementale, utiles dans leur quotidien							
52	- Démarche sur le thème de la territorialisation. Cette démarche consiste après un diagnostic nécessaire sur les spécificités du territoire et la présence du Conseil Général, de définir des objectifs et un plan d'actions en faveur du département et de ses populations							
53	- Etudier la nécessité d'un poste de « facilitateur social » (en partenariat avec CABA, PLIE, Ville d'Aurillac...)							
54	- Création d'un forum dédié aux associations du Cantal autour du thème spécifique du bénévolat							
55	- Participation du Conseil Général à la création d'un forum destiné aux associations cantaliennes dont la mission est le développement local, tant au bénéfice du Cantal, qu'au bénéfice d'autres territoires à l'échelle internationale							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
56	- Faciliter la relation entre les habitants autour d'échanges, notamment de services, avec l'instauration des Systèmes d'Echange Local (S.E.L.) déjà en place sur Mauriac et Pleaux							
57	- Création de la Maison du Bénévolat et des associations sociales							
58	- Ouverture des locaux destinés aux associations caritatives							
59	- La Journée Départementale du Handicap							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.3 - TRANSPORTS							
60	- Mise en place du tarif unique pour les transports en commun du Conseil Général. Cette mesure qui sert le pouvoir d'achat des familles, et l'environnement, a pour objectif d'inciter à l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture							
61	- Lancement d'un diagnostic sur les délaissés appartenant au Conseil Général afin d'étudier la création d'espaces arborés et sécurisés destinés au covoiturage							
62	- Elaboration de partenariats afin de valoriser le covoiturage, et permettre l'aménagement d'aires de covoiturage							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
63	- Démarche auprès des acteurs impliqués dans le domaine du « Développement économique » afin de les sensibiliser au développement durable, les mobiliser dans la construction de l'Agenda 21 Départemental, et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							
64	- Aider à la création d'un annuaire des prestataires départementaux en énergies renouvelables							
65	- Aider à la création d'un forum des prestataires départementaux en énergies renouvelables							
66	- Création de rencontres inter-professionnelles autour d'expériences liés au Développement Durable (« Les professionnels parlent aux professionnels »)							
67	- Soutien à l'intégration de la dimension (aménagement, énergies...) et de la destination (activités) environnementales dans les projets de création de zones d'activités							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
68	- Ouverture de 7 téléc centres répartis dans le Cantal qui permettent de concilier développement économique et qualité environnementale							
69	- Réalisation du « guide basalte » initié par les équipes de la Direction départementale des Infrastructures du Conseil Général, destiné aux partenaires économiques et institutionnels. Ce guide met en valeur les enjeux autour de l'utilisation des granulats locaux dans le cadre de l'entretien des routes départementales. Ces enjeux sont d'ordres économiques (favorisent les filières locales) et environnementaux (transports)							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.5 - TOURISME							
70	- Démarche auprès des acteurs impliqués dans le domaine du « Tourisme » afin de les sensibiliser au Développement Durable, les mobiliser dans la construction de l'Agenda 21 Départemental, et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							
71	- Engagement du procédé de labellisation du Lioran sur des thèmes liés au Développement Durable (environnement, accessibilité....)							
72	- Promotion des différents types de transports collectifs et des possibilités tarifaires afin d'encourager l'utilisation des transports en commun ; facteur aussi d'attractivité touristique							
73	- Aider à la promotion, et/ou à la mise en place d'initiatives qui favorisent la découverte par les Cantaliens, de leur territoire							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.6 - AGRICULTURE							
74	- Démarche auprès des acteurs impliqués dans le domaine de « l'Agriculture » afin de les sensibiliser au Développement Durable, les mobiliser dans la protection de l'Agenda 21 Départemental, et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
75	- Encourager les professionnels cantaliens de la restauration à instaurer un menu garanti 100 % Cantal (avec charte de provenance, soutien à la communication...)							
76	- Créer un rendez-vous rapide qui permettrait à tous les exploitants volontaires de disposer en un temps réduit, et sur un même lieu, d'une présentation des différentes énergies renouvelables existantes, de rencontrer des prestataires départementaux, de s'informer de l'évolution des réglementations, des cycles de formations....							
77	- bâtir des opérations de sensibilisation et de découverte des richesses gastronomiques cantaliennes dans les collèges (menu 100 % filières locales avec intervention et échange entre collégiens et producteurs locaux)							
78	- Favoriser « l'entrée » de menus bio dans les collèges							
79	- Favoriser l'entrée des filières locales dans la restauration des collèges (opération viande bovine)							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.7 - CULTURE							
80	- Démarche auprès des acteurs impliqués dans le domaine de la « culture » afin de les sensibiliser au Développement Durable, les mobiliser dans la construction de l'Agenda 21 Départemental, et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							
81	- Elaborer des partenariats (réseaux associatifs, collectivités, organismes publics et privés) afin de valoriser et faciliter l'accès des publics empêchés aux pratiques et événements							
82	- Encourager la création de groupes consultatifs à l'échelle des EPCI ouverts à des représentants de citoyens (autour des objectifs comme l'accessibilité, la programmation, la communication...)							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
83	- Impliquer les populations locales dans l'offre culturelle (en favorisant les rencontres entre artistes et populations, en invitant les habitants à s'engager dans un projet de représentations spécifiques à leur territoire...)							
84	- Inscrire le Développement Durable (et les objectifs du Conseil Général dans ce domaine) comme thème cadre du prochain Schéma départemental du Développement Culturel							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.8 - SPORTS							
85	- Démarches auprès des acteurs impliqués dans le domaine du sport afin de les sensibiliser au développement durable, les mobiliser dans la construction de l'Agenda 21 Départemental et définir avec eux les objectifs phares et les premières pistes d'actions							
86	- Encourager l'engagement bénévole dans les clubs et associations sports							
87	- Promouvoir la diversité en matière d'offres sportives comme vecteur d'attractivité du département							

	ACTIONS	←	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	2.9 – Le Conseil Général du Cantal, Collectivité partenaire des communes désireuses de s'engager dans une démarche développement durable							
88	- Dématérialisation : accompagnement (après diagnostic) des mairies à faibles moyens, dans la formation et l'équipement en matière de signature électronique							
89	- Défibrillateurs : aide du Conseil Général aux communes pour l'acquisition de défibrillateurs							
90	- Faciliter la mise en place de démarches Agenda 21 dans les communes Cantaliennes							

CONCLUSION



Ce point d'étape du Plan d'Action Agenda 21 confirme la volonté de la Collectivité Départementale de placer **le Développement Durable comme le fil rouge de son action en faveur de ses équipes, des Cantaliens et du territoire**, en l'inscrivant au cœur de son Plan d'Action Départemental pour la période 2012 – 2014.

Ce choix politique fort doit ainsi contribuer à l'ancrage d'une Culture commune du Développement Durable ; un culture concertée pour être, à terme, partagée, que ce soit en interne ou en externe de la Collectivité.

27 mois après le lancement de la démarche Agenda 21 Départemental et 12 mois après l'adoption de son 1^{er} Plan d'Actions, le premier bilan confirme :

- **la démarche adaptée** qui a laissé une place centrale à la concertation et à la proximité, pour connaître les attentes tant internes qu'externes à la Collectivité, définir des objectifs communs, et bâtir un plan d'actions Agenda 21
- **le choix compris et partagé** d'élaborer un vrai plan d'actions concrètes (et non, un grand catalogue dont on sait que le risque est de ne pas pouvoir tenir les engagements pour des raisons administratives, techniques ou budgétaires ; ce qui aurait été source de démobilisation des équipes initialement volontaires)
- **l'implication des équipes de la Collectivité** à tous les échelons hiérarchiques, dans la bonne réalisation des actions. **Sur les 90 actions programmées pour la période 2009-2014, 62 sont déjà réalisées ou engagées** ; les 28 autres étant inscrites dans le Plan d'Action Départemental pour la période 2012-2014, dont 14 programmées dès 2012 ; soit :
 - 68,88 % d'actions réalisées
 - 15,55 % d'actions nouvelles programmées sur 2012.

Au-delà de la bonne conduite, par l'ensemble des services de la Collectivité, de ce plan d'actions Agenda 21, **le Développement Durable a conforté son ancrage dans la culture interne du Conseil Général** ; ce qui était et reste, l'ambition initiale annoncée.

En effet, le fait que le Développement Durable ait été inscrit, par le Président et les élus, comme **le socle du Plan d'Action Départemental 2012 - 2014**, ou bien encore que la fonction Agenda 21 ne dispose pas d'un budget propre, renforcent le principe d'une gestion partagée des actions Agenda 21 par l'ensemble des élus et des services de la Collectivité.



Avenir



Filières courtes



Attractivité



Progrès social



Mobilité



Exemplarité



Cadre de vie



Tout au long de la démarche engagée, l'importance donnée à la **Communication et la Formation a aussi permis de faciliter la sensibilisation au Développement Durable**, et montrer en quoi le Développement Durable est majeur et concret dans les quotidiens professionnels et de citoyens.

Cette prise en compte du Développement Durable qui s'affirme donc à travers les actions réalisées, engagées et programmées, dans tous les domaines d'activités de la Collectivité Départementale, ainsi que dans sa gestion, qu'elle soit humaine ou bien encore budgétaire, facilite une plus grande appropriation par tous, de cet enjeu.

Ce sont donc,

- ❖ **cette même démarche** qui consiste à concerter, communiquer, informer et former
- ❖ **cette même méthode** qui consiste à mettre en place des actions concrètes et réalisables, répondant aux attentes quotidiennes des équipes et des citoyens
- ❖ **ce même impératif** qui consiste à s'assurer que les choix ne remettront pas en cause le bon équilibre fonctionnel et budgétaire du Département

qui continueront d'animer, dans les prochaines années, notre action pour un Développement Durable de notre Collectivité et de notre territoire, au service de tous les Cantaliens.

C'est aussi ce premier bilan du Plan d'Actions Agenda 21 Départemental qui constituera l'élément phare de notre première demande de labellisation Agenda 21. Un travail est d'ores et déjà engagé dans ce sens, avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; l'objectif étant de prétendre à cette reconnaissance sur des actions concrètes, une démarche partagée et des objectifs clairs, plutôt que sur de seules intentions généralistes.

« POUR CONTINUER A BATIR ENSEMBLE UNE CULTURE

COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE »



CONTACT :

**Conseil Général du Cantal
Gilles SIMBERT
Chargé de Mission
Direction Générale des Services
Tél : 04.71.46.21.98 – mail : gsimbert@cg15.fr
28, avenue Gambetta
15015 AURILLAC CEDEX**

